

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 238-2023**

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, que le conseil municipal de Saint-Chrysostome a adopté :

Lors de la séance spéciale tenue le 24 avril 2023, le règlement suivant : RÈGLEMENT NUMÉRO 238-2023 concernant les modalités de publication des avis publics.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal de la Municipalité situé au 624, rue Notre-Dame, 2<sup>e</sup> étage durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À SAINT-CHRYSOSTOME, ce 25 avril 2023.



Manuel Bouthillette  
Directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 16h le 25 avril 2023 sur le site internet de la municipalité au [www.mun-sc.ca](http://www.mun-sc.ca) onglets *Services aux citoyens / Greffe et administration / Avis public* et sur le babillard de l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25 avril 2023.



Manuel Bouthillette  
Directeur général et greffier-trésorier